

Quels frais sont exclus des remboursements par principe légal ?

Réponse courte

Sont **exclus des remboursements par principe légal** au Luxembourg les frais qui ne sont pas engagés dans l'**intérêt direct et exclusif de l'entreprise** ou qui ne répondent pas à une **nécessité professionnelle avérée**. Cela inclut les dépenses à caractère personnel (achats privés, loisirs), les frais de repas pris au domicile ou à proximité du lieu habituel de travail (sauf exceptions), les frais de déplacement domicile-travail, les dépenses somptuaires ou excessives, les frais déjà couverts par des indemnités forfaitaires ou avantages en nature, ainsi que les amendes et sanctions personnelles.

Toute dépense **non justifiée par un document probant** ou ne répondant pas à une nécessité professionnelle est également exclue. Les **remboursements indus** sont considérés comme des **avantages en nature** et soumis à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. L'égalité de traitement (art. [L.241-1](#) C. trav.) doit être assurée dans l'application des exclusions.

Définition

Au Luxembourg, le **remboursement des frais professionnels** par l'employeur est strictement encadré par la législation. Les **frais exclus** du remboursement sont ceux qui ne constituent pas des dépenses engagées dans l'**intérêt exclusif** de l'entreprise ou qui ne répondent pas à une **nécessité professionnelle**. Ces exclusions sont définies par la **législation fiscale**, notamment la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'**impôt sur le revenu** (L.I.R.), les **circulaires administratives** et la jurisprudence.

Conditions d'exercice

Les catégories de frais exclus du remboursement légal sont les suivantes :

Catégorie exclue	Exemples
Dépenses personnelles	Achats privés, loisirs, cadeaux non justifiés
Repas	Domicile ou proximité du lieu habituel de travail
Trajet domicile-travail	Sauf mobilité imposée par l'employeur
Dépenses somptuaires	Hébergement de luxe sans justification
Frais doublement couverts	Déjà pris en charge par forfait ou avantage
Amendes et sanctions	Personnelles, même en lien avec l'activité
Dépenses non justifiées	Absence de document probant

Tout frais remboursable doit être justifié, nécessaire et distinct des dépenses personnelles.

Modalités pratiques

La gestion opérationnelle des exclusions repose sur les axes suivants :

Axe	Obligation
Procédure interne	Contrôle systématique des notes de frais
Justificatifs	Exhaustifs, précis, conservés 10 ans
Doute	Demande d'explications ou refus de remboursement
Remboursements indus	Requalifiés en avantage en nature
Contrôle ACD	Vérification régulière de la justification
Charge de la preuve	Incombe à l'employeur en cas de redressement

Pratiques et recommandations

Il est recommandé d'établir une **politique interne** claire et accessible sur les frais professionnels, précisant les **exclusions** et les modalités de remboursement. Les salariés doivent être informés des catégories de **dépenses non remboursables** et des procédures à suivre.

Une vigilance particulière doit être portée aux **frais mixtes** (partiellement professionnels et partiellement personnels), qui doivent être **ventilés** de manière précise et justifiée. Il est conseillé de former les **gestionnaires RH** et les managers à l'identification des frais exclus afin de prévenir les litiges et les risques de **requalification fiscale**.

L'**égalité de traitement** entre salariés doit être respectée dans l'application des règles de remboursement. La **traçabilité** des décisions et l'**encadrement humain** des processus sont essentiels pour garantir la conformité.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.221-1 C. trav.	Rémunération et avantages en nature
Art. L.241-1 C. trav.	Égalité de traitement
Art. L.251-1 C. trav.	Non-discrimination
Loi du 4 décembre 1967 (LIR) art. 115, 13°	Exonération des frais professionnels
Circulaire L.I.R. n° 104/2	Précisions ACD sur frais professionnels
Jurisprudence Cour administrative	Qualification des frais exclus

L'octroi de remboursements non conformes expose l'employeur à des redressements fiscaux, des rappels de cotisations sociales et des sanctions. Il est impératif de vérifier systématiquement la nature professionnelle des dépenses avant tout remboursement et de documenter chaque décision de manière traçable.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.